

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 février 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 février 2016

2016 DASES 55G Vaccination et lutte contre la tuberculose – Conventions avec la CPAM.

M. Bernard JOMIER, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu les articles L.3111-11, L.3112-2 et L.3112-3 du code de la santé publique ;

Vu les articles 199 et 199-1 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu l'article 49 de la loi n°2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015 ;

Vu la convention portant délégation compétence de l'État au Département de Paris pour pratiquer les vaccinations obligatoires et les vaccinations recommandées mentionnées dans le calendrier vaccinal prévu à l'article L3111-1 du Code de la Santé Publique, à compter du 1^{er} janvier 2006 ;

Vu la convention relative à la lutte contre la tuberculose portant délégation de compétence de l'État au Département de Paris à compter du 1^{er} janvier 2006 ;

Vu la convention portant organisation générale de la participation financière de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris aux dépenses du Département de Paris en matière de protection maternelle et infantile et de lutte contre les grandes pathologies et constitution d'un comité de concertation assurant le suivi des différentes conventions spécifiques de chaque activité prise en charge forfaitairement à compter du 1^{er} janvier 1986 ;

Vu la convention relative à la vaccination contre l'hépatite B au profit des consultants des centres de protection maternelle infantile, des dispensaires anti-vénériens et des consultations MST des centres médico-sociaux avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris, à compter du 30 novembre 1999 ;

Vu la convention de financement de la lutte contre la tuberculose à Paris avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2004 ;

Vu la convention de prise en charge de la vaccination contre la rougeole, les oreillons, la rubéole, dite ROR avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2004 ;

Vu la convention relative à la vaccination contre les papillomavirus humains des consultants des centres de vaccination avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris, à compter du 2 novembre 2009 ;

Vu la convention relative à la vaccination contre le méningocoque C avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

Vu le projet de délibération en date du 2 février 2016, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, lui demande l'autorisation de signer avec la CPAM de Paris une convention de financement des activités de vaccination et une convention de financement de la lutte contre la tuberculose ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer la convention de financement des activités de vaccination avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer la convention de financement de la lutte contre la tuberculose avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : Les recettes correspondantes seront constatées au chapitre 74, nature 7476, rubriques 421, 422 et 423 du budget de fonctionnement du Département de Paris au titre des exercices 2016 et ultérieurs.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO